**FESTIVAL MANGA *JAPAN AUREA 2010***
**ESPACE LOISIRS DE VALLAURIS**

# REGLEMENT DU CONCOURS DE COSPLAY ORGANISE LE 11 AVRIL 2010 de 14h à 15h

## ARTICLE 1 : REGLEMENT

Toute personne s'inscrivant au Cosplay s'engage sur l'honneur à respecter le présent règlement sous peine de disqualification.

## ARTICLE 2 : DEFINITION

Le concours de Cosplay est un défilé costumé qui concerne les catégories ci-dessous :
- Animés ou mangas asiatiques
- Jeux vidéo
- J Music
- Film asiatique

Tout type de Cosplay ne figurant pas dans la liste ci-dessus ne sera pas accepté.

Aucun costume **acheté** ne sera accepté pour le concours.

Les participants seront jugés et classés par un jury comprenant des membres de l'organisation du festival.

Les différents critères de notation concerneront :
- La qualité du costume
- La ressemblance avec le personnage choisi
- La qualité de la prestation scénique
- L'originalité de la prestation

Aucune réclamation ou remise en question du classement effectué ne sera acceptée par le jury.

Les prix ou diplômes seront remis vers 16h30, ce qui permettra au jury de délibérer.

## ARTICLE 3 : INTERDICTIONS

Sont strictement interdits :
- Les armes blanches, armes à feu, armes incendiaires ou tout autre accessoire dangereux.
- Les liquides quels qu'ils soient, les paillettes, plumes, confettis …
- Les gestes, attitudes à caractère pornographique, violents ou racistes.

## ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions au concours de Cosplay du festival manga « JAPAN AUREA » de Vallauris Golfe-Juan se dérouleront à l'Espace Loisirs :
Le samedi 10 avril 2010 de 10h à 12h et de 14h à 17h
Le dimanche 11 avril 2010 de 10h à 12h

Les cosplayeurs devront fournir lors de l'inscription :
- Une **illustration** du personnage incarné
- Un **support CD** pour la musique

Tout participant souhaitant s'inscrire à la fois au concours de Cosplay individuel et au concours de Cosplay de groupe devra disposer de deux costumes différents.

## ARTICLE 5 : PRESENCE

Les participants devront se tenir prêts en costume à 13h30 dans le hall de l'Espace Loisirs afin d'assister au briefing réalisé par les organisateurs du concours. Le défilé Cosplay débutera à 14h dans le gymnase.

## ARTICLE 6 : RESPONSABILITES

L'équipe d'organisation ne pourra être tenue pour responsable si un candidat est victime de dommages corporels provoqués par un tiers ou par une négligence de sa part.
Des vestiaires seront mis à la disposition exclusive des cosplayeurs. Toutefois, le personnel ne sera en aucun cas tenu pour responsable des valeurs qui y seront déposées

## ARTICLE 7 : DROIT A L'IMAGE

Toute personne choisissant de concourir au Cosplay devra accepter toutes exploitations de son image filmée ou photographiée pendant le festival, par des photographes amateurs, professionnels et officiels lors du festival.